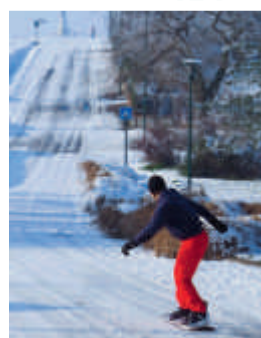


la vie LANDRÉENNE



Février 2026 • N°625

07 La cabine à livres remise à neuf

10 En route vers la médiathèque

16 Cérémonie de vœux 2026

**PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2025****PRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS**

Le Conseil Municipal des Enfants ayant été renouvelé lors des dernières élections de juin dernier, M. Christophe RICHARD, Maire les accueille et leur souhaite la bienvenue.

M. Pierre GUINCHE, Animateur à l'Antre Potes précise, qu'il est composé de 14 conseillers qui travaillent depuis octobre au sein de deux commissions. Après présentation des conseillers municipaux, les jeunes conseillers se présentent individuellement en précisant leur classe, leur domiciliation et leur école d'appartenance.

Un représentant par commission présente les projets envisagés pour une réalisation courant du mois du mai :

- Commission sports : soirée sportive, sortie piscine, journée handisport
- Commission animation : création d'un événement convivial entre les deux écoles notamment.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ (6 abstentions : Ph. LE LOUARN, S. EL MAMOUNI, J. ROUZINEAU, G. COUE, C. CORBET et M. GIBOUIN) APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du 23 septembre 2025.

**1 – ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ MULTI-SITES
APPROBATION DU CRAC
(COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ) 2024**

M. Stéphane MABIT, Adjoint à l'Urbanisme, rappelle que, par délibération n°DCM03A20092011 en date du 20 septembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de création de la ZAC multi-sites du Clos des Fresches et de La Gauterie.

Par délibération en date du 5 juillet 2012, le conseil municipal a décidé :
• De désigner Loire-Atlantique développement — SELA, en tant qu'aménageur de la ZAC multisites du Clos des Fresches et de la Gauterie afin de réaliser les équipements nécessaires à l'aménagement et l'urbanisation de ce secteur.

Conformément à l'article 29 du traité de concession, M^{me} Amélie JOUANNEAU, Cheffe de Projet de la Loire-Atlantique développement — SELA présente au Conseil Municipal le CRAC. Les documents écrits et financiers sont joints à la présente délibération. Le CRAC 2024 arrête les comptes de l'opération au 31 décembre 2024 et établit un prévisionnel sur les 3 années suivantes, en évoquant les dernières avancées de l'opération :

Ph. LE LOUARN demande s'il subsiste des acquisitions à finaliser.

A. JOUANNEAU indique que deux parcelles restent à acquérir et qu'une offre devrait être signée d'ici la fin de l'année.

S. MABIT rappelle que la densité du projet est déterminée par les nouvelles dispositions de la loi ZAN, ce qui implique une révision de l'aménagement.

M. GIBOUIN s'enquiert de l'application de la Loi sur l'eau et des enjeux liés aux eaux pluviales. Il questionne notamment la sécurisation du réseau en aval ainsi que le dimensionnement du bassin de rétention, au regard des données de la trentennale.

A. JOUANNEAU précise que le projet, actuellement en phase d'esquisse, devra se conformer à la réglementation en vigueur, notamment à la Loi sur l'eau. Compte tenu de la faible perméabilité des sols, un rejet à la parcelle ne peut être envisagé. Par ailleurs, le projet prévoit la protection d'une espèce floristique identifiée dans l'inventaire faune-flore, en conservant une surface de 3500 m².

J. MONCORGIER attire l'attention sur l'importance d'un dimensionnement rigoureux des busages.

A. JOUANNEAU insiste sur la nécessité de limiter les infrastructures afin de respecter la densité maximale de 25 logements à l'hectare.

S. MABIT souligne que le maître d'œuvre propose plusieurs esquisses pour évaluer l'équilibre financier du projet. Des études seront menées pour le réseau des eaux pluviales.

S. EL MAMOUNI demande s'il existe un tableau simplifié des évolutions des acquisitions depuis le début du programme.

A. JOUANNEAU explique que l'on peut retrouver ces informations.

S. EL MAMOUNI demande si on a une idée approximative du nombre de nouveaux habitants et par extension, si une projection sur l'école et les infrastructures a été réalisée.

A. JOUANNEAU indique environ 67 constructions et qu'une moyenne peut-être calculée pour estimer le nombre de nouveaux habitants potentiels.

Aussi, après délibération, le conseil municipal à l'UNANIMITÉ (1 abstention : G. COUE) :

- **APPROUVE** les cessions et acquisitions réalisées pendant la durée de l'exercice telles que détaillées dans le CRAC,
- **APPROUVE** le bilan prévisionnel hors taxes de l'opération d'aménagement arrêté au 31 décembre 2024 à **7784 000 €**.

**2 – CCSL
APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024**

Considérant que la communication de ce rapport en séance publique permet d'éclairer les élus municipaux et les citoyens sur l'action intercommunale ;

M. Christophe RICHARD, Maire rappelle que le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est tenu d'adresser chaque année, aux maires des communes membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport doit ensuite faire l'objet d'une communication en séance publique du Conseil municipal.

Aussi, après délibération, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2024 de la CCSL, présenté en annexe de la présente délibération.

**3 – CCSL
CONVENTION SERVICE COMMUN « URBANISME »
RENOUVELLEMENT**

M. Stéphane MABIT, adjoint à l'urbanisme, rappelle que depuis 2015, la CCSL a créé un service commun « urbanisme » suite à la fin de la mise à disposition des services de l'État auprès des communes de moins de 10 000 habitants pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Ce service commun auprès de la CCSL est en charge principalement de :

- conseil auprès des communes et de veille juridique,
- l'accueil, l'information, le conseil et l'instruction de l'ensemble des demandes d'autorisations d'urbanisme,
- contrôle de conformité des constructions liées aux autorisations d'urbanisme

À cet effet, le conseil municipal par délibération du 29 juin 2023 a conclu une convention afin d'établir notamment la participation financière de la commune. Cette convention arrivant à son terme le 31 décembre 2025, aussi, il vous est proposé une nouvelle convention à compter du 1^{er} janvier 2026 pour 1 an, reconductible deux fois. Au titre de 2024, la participation financière de la commune était de 24 011 €.

Aussi, le Conseil Municipal, après délibération et à l'UNANIMITÉ (1 abstention : G. COUE) :

- **APPROUVE** la convention entre la CCSL et la commune pour le service commun « urbanisme » à compter du 1^{er} janvier 2026 pour un an, reconductible deux fois.

**4 – TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE-ATLANTIQUE (TE44)
APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024**

Considérant que la communication de ce rapport en séance publique permet d'éclairer les élus municipaux et les citoyens sur l'action du syndicat mixte.

M. Christophe RICHARD, Maire rappelle que le président du syndicat mixte est tenu d'adresser chaque année, aux collectivités membres un rapport retraçant l'activité du syndicat mixte.

Aussi, le Conseil municipal, après délibération :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2024 de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), présenté en annexe de la présente délibération.

5 – TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE-ATLANTIQUE (TE44) MODIFICATION DES STATUTS

M. Christophe RICHARD, Maire expose que :

Considérant que dans le cadre de son projet de mandat, les élus du Comité syndical de TE44 ont souhaité mettre en œuvre des actions permettant, notamment, de renforcer la qualité des relations avec les collectivités tout en garantissant l'accès à un service public de l'énergie de qualité pour tous, au coût le plus juste.

Considérant que dans ce cadre, il est proposé de réviser les statuts actuels de TE44 dans l'objectif de :

- Clarifier le périmètre de chaque compétence du syndicat
- Intégrer les missions accessoires réalisées par les services de TE44 au bénéfice des collectivités adhérentes ou tiers intéressés, qui ont été développées au cours du mandat (**Création d'une compétence optionnelle « Système thermique locaux » permettant de proposer un accompagnement complet des sujets liés à la chaleur renouvelable**),
- Assurer la représentativité de chaque territoire au sein des assemblées délibérantes de TE44,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ**

(1 abstention : G. COUE) :

- **APPROUVE** les nouveaux statuts de TE44 et leurs annexes.

6A – DÉNOMINATION DE VOIES ALLÉE CLAUDE-DEBUSSY – RUE MAURICE-RAVEL

Cadre général sur la dénomination de voies

M. Christophe RICHARD, Maire, rappelle que dans le cadre du déploiement de la fibre sur les communes du territoire communautaire et de la création d'une Base Adresse Régionale par le programme GÉOPAL, les communes doivent s'assurer que les adresses sont :

- Uniques à l'échelle de la commune ; une adresse représente un point précis et unique du territoire ;
- Non-ambiguës : c'est-à-dire distinctement différenciables ;
- Géolocalisables : c'est-à-dire identifiables par des coordonnées ou à partir d'un système GPS et identifiées sur le terrain par un système signalétique (panneau de rue, plaque de numérotation).

La norme AFNOR NF Z10-011 de janvier 2013 précise qu'une adresse se compose notamment de :

- Un numéro de voie ;
- Un type de voie ;
- Un nom de voie.

Compte tenu du Cadre général ci-dessus, les habitations situées au lieu-dit Le Landais, délimitées au Sud par le chemin rural dit de la Furonnière au Coteau, et au Nord par le lieu-dit Moulin de Beauchêne, doivent répondre aux objectifs énoncés ci-dessus. Au regard de ces critères, il est proposé de nommer ces voies ouvertes à la circulation publique, qui desservent les habitations concernées en se référant aux compositeurs de musique.

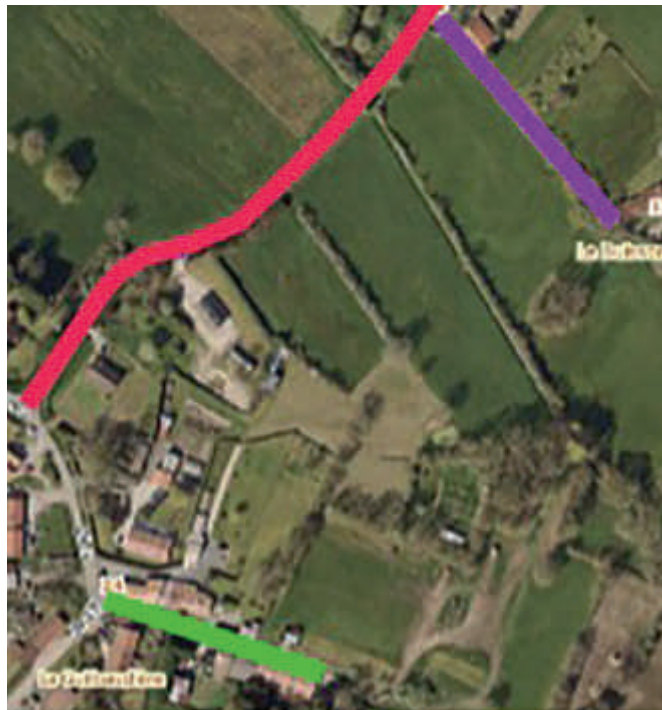


Le conseil municipal, après délibération et à l'**UNANIMITÉ** :

- **DÉNOMME** ces voies :
 - **Allée Claude-Debussy** signalée en **vert** sur le plan
 - **Rue Maurice-Ravel** signalée en **bleu** sur le plan
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

6B – DÉNOMINATION DE VOIES IMPASSE ÉOLE – IMPASSE MISTRAL – IMPASSE SIROCCO

Compte tenu du Cadre général cité au point 6A, les habitations situées aux lieux-dits La Chalonnaire, La Guilbaudière et Le Buisson doivent répondre aux objectifs énoncés ci-dessus. Au regard de ces critères, il est proposé de nommer ces voies ouvertes à la circulation publique, qui desservent les habitations concernées par référence au parc éolien situé à proximité.



Le conseil municipal, après délibération et à l'**UNANIMITÉ** :

- **DÉNOMME** ces voies :
 - **Impasse Éole** signalée en **rouge** sur le plan
 - **Impasse Mistral** signalée en **violet** sur le plan
 - **Impasse Sirocco** signalée en **vert** sur le plan
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

6C – DÉNOMINATION DE VOIE – RUE DE L'AMBAUDIÈRE

Compte tenu du Cadre général cité au point 6A, les habitations situées au lieu-dit Le Haut Plantis doivent répondre aux objectifs énoncés ci-dessus. Au regard de ces critères, il est proposé de nommer cette voie ouverte à la circulation publique, qui dessert les habitations concernées.



Le conseil municipal, après délibération et à l'**UNANIMITÉ** :

- **DÉNOMME** cette voie :
 - **Rue de l'Ambaudière** signalée en **bleu** sur le plan
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

6D- DÉNOMINATION DE VOIE – RUE DES HAUTES PRAIRIES

Compte tenu du Cadre général cité au point 6A, les habitations situées aux lieux-dits Les Rongères, La Thébaudière et La Burlasserie doivent répondre aux objectifs énoncés ci-dessus. Au regard de ces critères, il est proposé de nommer cette voie ouverte à la circulation publique, qui dessert les habitations concernées par référence à la typologie des lieux.



Le conseil municipal, après délibération et à l'UNANIMITÉ :

- **DÉNOMME** cette voie :
 - **Rue des Hautes Prairies** en **vert** sur le plan
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

6E – DÉNOMINATION DE VOIE – RUE DES QUATRE VENTS

Compte tenu du Cadre général cité au point 6A, les habitations situées sur la voie communale 5, depuis La Guitière (stop de la route de Vallet), en passant par La Renouère, L'Aveneau, La Rinière, jusqu'à Saint-René, doivent répondre aux objectifs énoncés ci-dessus. Au regard de ces critères, il est proposé de nommer cette voie ouverte à la circulation publique, qui dessert les habitations concernées par référence au parc éolien situé à proximité.



Le conseil municipal, après délibération et à l'UNANIMITÉ :

- **DÉNOMME** cette voie :
 - **Rue des Quatre Vents** signalée en **bleu** sur le plan
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tout actes et pièces s'y rapportant.

6F – DÉNOMINATION DE VOIES – RUE DU PRÉ ROND RUE DES PLATANES – IMPASSE DE LA FONTAINE

Compte tenu du Cadre général cité au point 6A, les habitations situées au lieu-dit La Bretonnière doivent répondre aux objectifs énoncés ci-dessus. Au regard de ces critères, il est proposé de nommer ces voies ouvertes à la circulation publique, qui desservent les habitations concernées.



Le conseil municipal, après délibération et à l'UNANIMITÉ :

- **DÉNOMME** ces voies :
 - **Rue du Pré Rond** signalée en **vert** sur le plan
 - **Rue des Platanes** (référence à la présence autrefois d'un puits) signalée en **bleu** sur le plan
 - **Impasse de la Fontaine** signalée en **rouge** sur le plan
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

6G – DÉNOMINATION DE VOIE – RUE DU VERGER

Compte tenu du Cadre général cité au point 6a, les habitations situées au lieu-dit La Grange doivent répondre aux objectifs énoncés ci-dessus. Au regard de ces critères, il est proposé de nommer cette voie ouverte à la circulation publique, qui dessert les habitations concernées en référence aux parcelles, ou pièces, de la section nommées Le Verger.

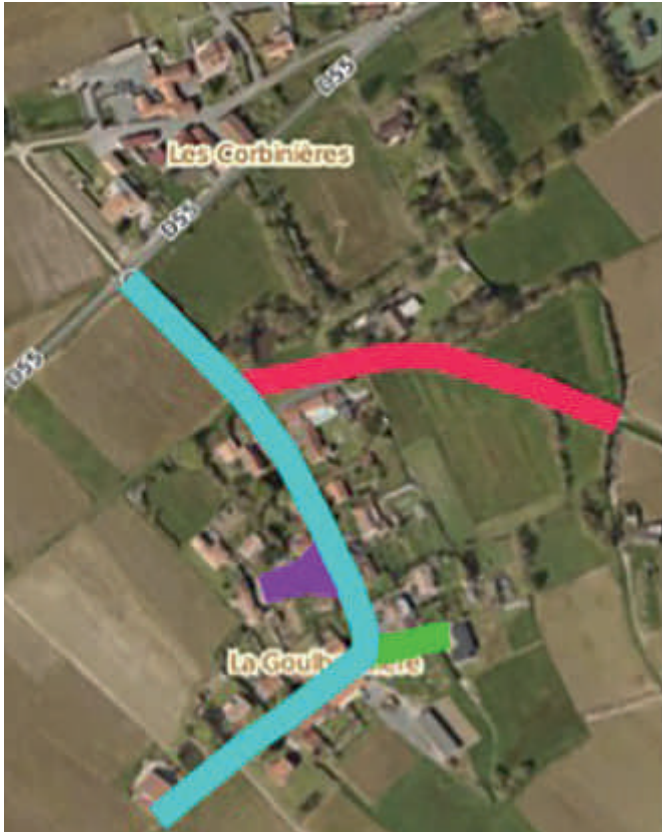


Le conseil municipal, après délibération et à l'UNANIMITÉ :

- **DÉNOMME** cette voie :
 - **Rue du Verger** en **bleu** sur le plan
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

**6H – DÉNOMINATION DE VOIES – RUE CLAUDE-MONET
IMPASSE SALVADOR-DALÍ – PLACE SUZANNE-VALADON
IMPASSE FRANÇOISE-GILOT**

Compte tenu du Cadre général cité au point 6a, les habitations situées au lieu-dit La Goulbaudière doivent répondre aux objectifs énoncés ci-dessus. Au regard de ces critères, il est proposé de nommer ces voies ouvertes à la circulation publique, qui desservent les habitations concernées conformément au thème des noms de peintres choisis pour ce secteur.



Le conseil municipal, après délibération et à l'UNANIMITÉ :

- **DÉNOMME** ces voies :
 - Rue Claude-Monet en **bleu** sur le plan
 - Impasse Salvador-Dalí en **rouge** sur le plan
 - Place Suzanne-Valadon en **violet** sur le plan
 - Impasse Françoise-Gilot en **vert** sur le plan
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

6I – DÉNOMINATION DE VOIE – RUE NORDET

Compte tenu du Cadre général cité au point 6a, les habitations situées aux lieux-dits La Chalonnrière (depuis le début de la CR19), et La Guilbaudière (depuis la CR3), jusqu'aux abords de La Rinière (VC5), doivent répondre aux objectifs énoncés ci-dessus. Au regard de ces critères, il est proposé de nommer cette voie ouverte à la circulation publique, qui dessert les habitations concernées par référence au parc éolien situé à proximité.



Le conseil municipal, après délibération et à l'UNANIMITÉ :

- **DÉNOMME** cette voie :
 - Rue Nordet en **bleu** sur le plan
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

7 – EXTENSION BIBLIOTHÈQUE AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX

M. Christophe RICHARD, Maire expose que dans le cadre des travaux d'extension de la Bibliothèque, le Maître d'œuvre propose :

Lot n° 03 : GROS ŒUVRE – Entreprise FL CONSTRUCTION

Objet de l'avenant n° 2 : réalisation de 2 carottages pour lots techniques en intérieur

Montant initial du marché HT :	238 863,88 €
Montant de l'avenant n° 1 HT :	1 215,00 €
Montant de l'avenant n° 2 HT :	8 524,36 €
Montant de l'avenant n° 3 HT :	567,00 €
Nouveau montant du marché HT :	249 170,24 € HT

Lot n° 11- Revêtements muraux/peinture et sols collés – Entreprise VIAUD

Objet de l'avenant n° 1 : traitement muret soutènement ; ravalement façade partie existante

Montant initial du marché HT :	52 999,00 €
Montant de l'avenant n° 1 HT :	7 407,41 €
Nouveau montant du marché HT :	60 406,41 € HT

Lot n° 13 – Chauffage/ventilation/plomberie/sanitaire – Entreprise EP2C

Objet de l'avenant n° 1 : réducteur de pression et plus-value géothermie

Montant initial du marché HT :	141 304,04 €
Montant de l'avenant n° 1 HT :	2 103,00 €
Nouveau montant du marché HT :	143 407,04 € HT

Lot n° 14 – Électricité courants forts et faibles – Entreprise MBR ÉNERGIES

Objet de l'avenant n° 1 : contrôle d'accès

Montant initial du marché HT :	112 012,90 €
Montant de l'avenant n° 1 HT :	3 197,60 €
Nouveau montant du marché HT :	115 210,50 € HT

Aussi, après délibération, le Conseil Municipal à l'**PUNANIMITÉ**

(1 abstention : V. VIAUD) :

- **APPROUVE** les avenants ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à les signer ainsi que tous les actes y afférents.

8 – SERVICE MUTUALISÉ DE POLICE MUNICIPALE AVENANT N° 3 À LA CONVENTION DE MISE EN COMMUN

M. Christophe RICHARD, Maire rappelle que la commune a conclu le 20 décembre 2022 une convention de mise en commun des agents de Police Municipale avec les communes de La Chapelle-Heulin, Mouzillon, La Regrippière et La Remaudière.

Les policiers municipaux se dotant d'équipements individuels, il convient de procéder à l'actualisation de la convention de mise en commun des agents de police municipale et de leurs équipements et notamment dans son article 4 d, à savoir :

« L'équipement individuel à disposition de chacun des agents est mis à jour en corrélation avec la convention de coordination entre le service de police municipale et les forces de sécurité de l'État établie le 18 août 2025 et les besoins du service. Pour l'accomplissement de leurs missions, les agents de police municipale sont dotés d'arme de catégorie B8 (générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes d'une capacité supérieure à 100 ml) et d'armes de catégorie D2a et D2b (bâton de défense et générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes d'une capacité inférieure à 100 ml). En sus de leur équipement, les policiers municipaux disposent de caméra-piéton individuelle conformément à la réglementation en vigueur.

L'armement des policiers municipaux sera la propriété de la commune de Mouzillon qui fait toutes les démarches nécessaires pour l'autorisation, l'acquisition et la détention des différentes armes. Le stockage des ces dernières sera conforme aux dispositions en vigueur. »

S. RATEAU interroge sur la possibilité, pour les agents de police municipale, d'établir des contraventions.

C. RICHARD, Maire, confirme cette compétence, tout en rappelant que la mission principale à l'origine de la convention de service mutualisé reste la prévention. Il ajoute que, sur les douze derniers mois, 514 interventions ont été menées par le service, et annonce l'arrivée d'un nouvel agent en octobre dernier.

S. EL MAMOUNI demande si on a des retours d'informations sur les actions menées par la police municipale.

C. RICHARD, Maire, répond par l'affirmative en citant quelques chiffres du rapport d'activité annuel : 514 interventions au niveau de l'intercommunalité dont 138 pour Le Landreau.

Aussi, après délibération, le conseil municipal à l'**PUNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** l'avenant n° 3 à la convention de mise en commun des agents de police municipale et de leurs équipements,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n° 3.

9 – PERSONNEL COMMUNAL RÉGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP – MODIFICATION

M^{me} Myriam TEIGNÉ, Adjointe au Maire en charge des Ressources Humaines expose que par délibérations du Conseil Municipal du 27 février 2017 et du 19 janvier 2021, il a été institué le régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Les objectifs du RIFSEEP sont de prendre en compte les fonctions et responsabilités des agents, reconnaître les spécificités de certains postes et susciter l'engagement des agents.

Considérant que le décret n° 2025-197 du 27 février 2025 relatif aux règles de rémunération de certains agents publics a pour objet d'établir à 90 % le taux de remplacement du traitement pour les périodes de congé de maladie ordinaire pour lesquelles le traitement était maintenu intégralement avant l'intervention de ce texte.

Aussi, après délibération, le Conseil Municipal à l'**PUNANIMITÉ** :

- **SUPPRIME** l'article 4a de la délibération du 27 février 2017 relatif à la modulation du régime indemnitaire (IFSE) à l'occasion des absences pour l'ensemble des bénéficiaires (titulaires et non-titulaires),
- **PRÉCISE** que le régime indemnitaire IFSE suivra le sort du traitement à l'occasion d'absence en congés maladie ordinaire,
- **PRÉCISE** le maintien du versement de l'IFSE par application du principe de parité avec les agents publics de l'État, à savoir :
 - ° le maintien de l'IFSE à 33 % la première année, puis 60 % les 2^e et 3^e années en congés longue maladie ou congés de grave maladie (à l'exclusion du congé de longue durée).
- **PRÉCISE** que toutes les modalités et critères d'attribution fixés par les délibérations précitées non modifiées par la présente restent inchangés.

10 – PERSONNEL COMMUNAL MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

M^{me} Myriam TEIGNÉ, Adjointe au Maire informe :

- que sur proposition de la collectivité, deux agents ont été inscrits sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne établie par le Centre de gestion de la Fonction Publique de Loire-Atlantique en tant qu'agent de maîtrise et en tant qu'animateur ;
- qu'à l'occasion de la prochaine ouverture de la bibliothèque, et afin de répondre notamment aux axes définis dans le PCSES ayant permis de bénéficier d'un financement de la DRAC, il est projeté le recrutement d'un adjoint au patrimoine à 25 heures hebdomadaires ;
- qu'afin de faire face à un potentiel accroissement d'activité, il est proposé de créer 2 emplois d'adjoint administratif à temps complet.

Aussi, le Conseil Municipal, après délibération et à l'**PUNANIMITÉ** (6 abstentions : Ph. BUREAU, Y. GUÉRIN, V. VIAUD, C. CORBET, Ph. LE LOUARN et G. COUE) :

- **CRÉE** 1 poste d'Agent de Maîtrise et 1 poste d'Animateur à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2026,
- **CRÉE** 1 poste d'Adjoint du Patrimoine à temps non-complet (25 heures hebdomadaire) à compter du 1^{er} janvier 2026,
- **CRÉE**, sur le fondement de l'article L. 332-23 1^o du code général de la fonction publique, deux postes pour accroissement d'activité selon le grade d'adjoint administratif territorial à temps complet et de les rémunérer selon le 1^{er} échelon,
- **SUPPRIME** 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{re} classe et 1 poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^e classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2026,
- **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au BP 2025 et seront inscrits au BP 2026.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL

Décision DC2025-20 : Réalisation d'un emprunt de 600 000 € pour les travaux d'extension de la bibliothèque et divers travaux de voirie.

Décision DC2025-22 : tarifs des activités des vacances de la Toussaint 2025 de l'Antrepotes.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Commission Urbanisme :

M. Stéphane Mabit annonce une commission urbanisme le jeudi 20 novembre prochain à 19 heures afin d'examiner notamment les demandes de changement de destination dans le cadre des contributions de l'enquête publique. Il rapporte que 880 contributions ont été recensées dans le cadre de l'enquête publique du PLUI et 65 concernant notre commune. Une réponse sera apportée par les services de la CCSL et lors des réunions communales.

Commission des Affaires Culturelles et Sociales :

M^{me} Nathalie Le Gall rappelle que les habitants sont invités à participer au choix du logo de la médiathèque. Pour cela, ils peuvent voter en scannant le QR code présenté dans le prochain bulletin municipal ou directement aux guichets de l'agence postale, de la bibliothèque ou à l'Hôtel de Ville.

Concernant les actions de la commission Sociale, elle indique que ses membres se réuniront prochainement pour définir le contenu des colis destinés aux aînés. Ces colis seront ensuite remis aux conseillers municipaux lors de la prochaine séance du conseil, en vue d'une distribution avant la fin du mois de décembre.

Commission Associations :

M. Damien Fleurance informe de la création de deux nouvelles associations au sein de la commune : Le Palet Landréen et le club de Pétanque. Lors d'un échange avec les représentants du LLOSC, ces derniers ont exprimé le besoin d'utiliser un terrain pour leurs 42 licenciés, dans le cadre

de la pratique du « foot en marchant ». À cet effet, il est proposé d'attribuer le terrain stabilisé, sous réserve de l'accord du conseil municipal. Une mise à disposition partielle des vestiaires pourrait être étudiée, à l'exclusion de la zone réservée au club de rugby. Le conseil municipal a émis un avis favorable à cette proposition.

Commission Finances et Communication

M^{me} Myriam Teigné informe que la commission des finances se réunira le 26 novembre prochain à 19 heures afin de travailler sur le Rapport d'Orientation Budgétaire et le Comité de Lecture de la LVL se réunira le 10 novembre à 19 heures. Elle annonce l'événement de fin d'année de décoration des sapins par les enfants le mercredi 17 décembre après-midi et sollicite les membres de la commission pour accompagner les enfants.

Commission Travaux/Environnement :

M. Jacques Moncorger informe que la commission se réunira pour la préparation du BP 2026 le samedi 22 novembre et propose à suivre une visite du chantier Le Garrineau.

Commission Enfance/Jeunesse :

M^{me} Nathalie Gohaud informe de la prochaine réunion du Conseil d'École le 13 novembre et rapporte qu'à l'occasion de la commission enfance-jeunesse, les taux de fréquentation de l'Antepote ont été présentés et sont très satisfaisants. Le dispositif Argent de Poche a eu lieu la première semaine des vacances de la Toussaint. La commission s'est réunie le 30 octobre dernier pour finaliser les préparations budgétaires.

LA CABINE À LIVRES REMISE À NEUF

Les agents du service technique communal ont récemment remis en état la cabine à livres.

Après des travaux de nettoyage et de réparation, une nouvelle peinture lui a été appliquée, lui redonnant un aspect soigné et attractif.

La cabine à livres est désormais prête à accueillir à nouveau les lecteurs et les ouvrages, au service du partage et de la lecture pour tous.



La municipalité remercie les agents pour leur investissement et la qualité de leur travail.

ERRATUM

VIE LANDRÉENNE DE DÉCEMBRE

Une erreur s'est glissée dans la Vie Landréenne de décembre, dans l'article consacré au **Repas des aînés**.

Il a été indiqué que le repas était destiné « *aux personnes âgées de 72 ans et plus* ». Il fallait lire : « **personnes âgées de 73 ans et plus** ». Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour cette erreur.

URBANISME

> DÉPÔT DE DEMANDES
DE PERMIS DE CONSTRUIRE**27, impasse Louis-Renault**

Construction d'un bâtiment industriel

2, Le Landais - Changement d'usage

d'une maison individuelle en maison de santé

> DÉPÔT DE DEMANDES
DE DÉCLARATIONS PRÉALABLES**15, Le Bas Planty**

Réhabilitation d'un bâtiment viticole

5, La Bretonnière - Rénovation dépendance
avec modification de façade**12b, rue des Sports** - Véranda**5b, rue des Écoles**

Extension d'une maison individuelle

Ces déclarations préalables et permis de construire ont fait l'objet d'un dépôt au service Urbanisme en vue de leur instruction et de la prise de décision par Monsieur le Maire.

Selon le RGPD, le principe de minimisation des données exige de ne collecter et publier que les informations strictement nécessaires, en évitant la diffusion de coordonnées personnelles détaillées.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

1^{er} tour :
DIMANCHE 15 MARS

2nd tour :
DIMANCHE 22 MARS

**Les bureaux de vote seront
ouverts de 8 h à 18 h**

Où voter ?

La commune est découpée
en deux secteurs de vote,
correspondant à deux bureaux de vote.
Les électeurs doivent se rendre au bureau de vote
du secteur dont ils relèvent.

Bureau n° 1 et 2 : La salle des Sociétés

9, rue Bouteiller de l'Isle - 44430 Le Landreau



Les personnes qui souhaitent
recevoir le bulletin municipal par mail uniquement
sont invitées à contacter la mairie
pour se faire connaître.

POUR LA VIE LANDRÉENNE DE MARS 2026

**TRANSMETTEZ VOS ARTICLES
AVANT LE DIMANCHE 1^{er} FÉVRIER 2026**
Par mail : communication@le-landreau.fr

Protection des données personnelles : Conformément à la loi
« Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès,
de modification et de suppression des données qui vous
concernent (Loi du 6 janvier 1978 Informatique et liberté). Pour
l'exercer, vous pouvez contacter l'Hôtel de Ville du LANDREAU.

NOUVEAUX ARRIVANTS : PENSEZ À VOUS INSCRIRE SUR LA LISTE ÉLECTORALE !

**Vous venez d'arriver, pensez à vous inscrire sur la liste
électorale.** L'inscription est une démarche essentielle pour
exercer votre droit de vote lors des prochaines élections.

Comment faire ?

La procédure est simple et rapide :

1. Munissez-vous des documents nécessaires :

- Une pièce d'identité en cours de validité
(carte d'identité ou passeport).
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
(facture, quittance de loyer, etc.).

**2. Rendez-vous en mairie ou inscrivez-vous en ligne sur
le site officiel service-public.fr.**

Quand s'inscrire ?

Vous devez vous inscrire sur les listes électorales **au plus
tard le 4 février 2026 en ligne** sur servicepublic.fr
et **au plus tard le 6 février 2026 en mairie** en déposant
le formulaire Cerfa n° 12669 avec :

- Votre titre d'identité
- Un justificatif de domicile

**L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans
ayant fait leur recensement à 16 ans.**

**Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la mairie.
Inscrivez-vous dès aujourd'hui !**

**En cas de doute, interrogez votre situation électorale
sur service-public.fr**

Pour information : il est **obligatoire** d'être inscrit sur
les listes électorales pour pouvoir voter. Or, au niveau
national, il y a environ 2,9 millions d'électeurs **non-
inscrits** et 7,7 millions de « **mal-inscrits** » (estimation
insee). Le taux d'abstention aux élections est en partie
dû à cette « **mal-inscription** ».

DÉRATISATION



**Distribution de produits contre
les rongeurs mardi 3 février
et mardi 3 mars 2026
de 9 h à 12 h à l'Hôtel de Ville.**

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE À 16 ANS POUR LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ



Les jeunes (filles et garçons)
qui ont 16 ans sont invités
à se faire recenser
au secrétariat de l'Hôtel de
Ville (avec carte d'identité,
livret de famille et un
justificatif de domicile).

COMPRENDRE LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales sont un moment essentiel de la vie démocratique locale. Elles permettent aux citoyennes et citoyens de choisir leurs représentants pour gérer la commune et prendre des décisions qui ont un impact direct sur le quotidien.

À quoi servent les élections municipales ?

Les élections municipales servent à élire :

- **Les conseillers municipaux**, qui forment le conseil municipal
- **Le maire**, élu ensuite par les conseillers municipaux

Le conseil municipal décide des grandes orientations de la commune : urbanisme, écoles, action sociale, culture, sport, environnement, budget local, etc. Le maire est chargé de mettre en œuvre ces décisions et de représenter la commune.

Qui peut voter ?

- Les personnes de **18 ans ou plus**
- De **nationalité française** ou ressortissantes de l'Union européenne (pour les élections municipales uniquement)
- Inscrites sur les **listes électorales** de la commune

Voter est un droit fondamental, mais aussi un acte citoyen important.

Comment se déroule le scrutin ?

Le mode de scrutin dépend de la taille de la commune :

- **Communes de 1000 habitants et plus** : scrutin de liste à deux tours, avec parité femmes-hommes obligatoire. Si aucune liste n'obtient la majorité absolue au premier tour, un second tour est organisé.

Pourquoi ces élections sont-elles importantes ?

Les décisions prises au niveau communal influencent directement la vie quotidienne : qualité des services publics, aménagement des espaces, vie associative, transition écologique, solidarité locale. Les élections municipales permettent donc à chacun de participer activement à l'avenir de sa commune.

Participer aux élections municipales, c'est contribuer à la démocratie locale et au développement de son territoire.

JE DEVIENS ASSESSEUR ET/OU SCRUTATEUR

La Mairie recherche des assesseurs (pour la tenue des bureaux de vote) ou scrutateurs (pour le dépouillement).

Vous êtes électeurs ou électrices au Landreau et vous êtes disponibles pour participer :

- Comme assesseur (pour la tenue du bureau de vote)
- Comme scrutateur (pour le dépouillement des votes)

Faites-vous connaître auprès de la Mairie directement au 02 40 06 43 75 ou par mail etatscivil@le-landreau.fr ou mairie@le-landreau.fr

SPORT



Athlétisme :

8 février 2026 auront lieu dans le Centre de la France, les pré France de lancers longs.

21 et 22 février 2026 auront lieu à Salon de Provence, championnat de France de lancers longs.

Cross-Country :

1^{er} février 2026 : Régionaux de cross à Laval.

15 février 2026 : Pré France de cross à Pontchâteau.

8 mars 2026 : Championnat de France à Carhaix.

Running :

1^{er} février 2026 : nombreux traileurs, de la section, participeront au trail du « Free go » à Montfaucon-Montigné.

7 février 2026 : la Section RCN Vallet organise sa course annuelle, au parc des Dorices, « Val'Escapades ».

15 février 2026 : la section organise un regroupement de nos athlètes HS, de nos 6 sections ; environ 120 athlètes attendus ; 2 ou 3 parcours y seront proposés au départ de la salle des Nouëllles.

SECTION LOIRE-DIVATTE

(SAUTS, LANCERS, SPRINTS, MARCHE ATHLÉTIQUE, DEMI-FOND, COURSE HORS STADE, TRAIL & MARCHE NORDIQUE)

8 mars 2026 : ODYSSEA courses à Nantes pour la lutte contre « le cancer du sein », venez nombreux !

Marche Nordique :

Grande proposition de divers créneaux et de lieux, dont 4 créneaux pour RCN Loire Divatte.

Organisation de la section :

Pour notre section, notre prochain événement important, sera notre course annuelle « Les Sentiers des Vignes » **le 4 avril prochain**, au Plan d'eau du Chêne à Saint-Julien-de-Concelles ; il y aura 3 distances 12, 23 et 31 km et 2 courses enfants du CE1 au CM2 ; inscriptions ouvertes sur site de « *timepulse* ».

Pour plus de renseignements :

Yveline AGASSE, Présidente de la section RCN LD (coordonnées voir site rcnantais.fr ; section RCN Loire Divatte).

ON EN PARLE

> LE GOÛT DE LIRE

Le goût de lire, c'est tous les premiers samedis du mois, de 11h à 12h ! Envie de partager vos coups de cœur romans ou BD aux autres lecteurs ou juste venir à la pêche aux idées lecture, vous êtes au bon endroit !

Rendez-vous le samedi 7 février à la bibliothèque, de 11h à 12h

Entrée libre et gratuite



> PRIX DES LECTEURS : LA RENCONTRE D'OCTOBRE

À l'occasion de cette quatrième rencontre, animée par Caroline NOEL, venez écouter et échanger avec **Simon PARCOT**, auteur du roman « *Le chant des pentes* » aux éditions *Le mot et le reste*. Ce livre est disponible à la bibliothèque et aussi au format numérique, sur notre portail : bibliotheque.le-landreau.fr

**Vendredi 6 février à 19h à la médiathèque
Le Passe-Muraille à Saint-Julien-de-Concelles**

Entrée libre et gratuite



EN ROUTE VERS LA MÉDIATHÈQUE !

Il est désormais temps de préparer la bibliothèque à devenir médiathèque. Afin d'être prêt à bien vous accueillir dans ses nouveaux locaux, la bibliothèque doit fermer ses portes.

Ainsi, **nous vous accueillerons jusqu'au samedi 14 février à 12h30. Nous nous retrouverons le mercredi 20 mai dès 10h** dans ce nouvel espace offrant plus de services : en plus des livres, magazines et DVD déjà proposés, **vous pourrez :**

- jouer sur place à des jeux de société,
- assister à un spectacle ou une projection de film,
- participer à un atelier créatif ou informatique,
- travailler dans une salle équipée et au calme,
- profiter d'un moment tranquille en dégustant un thé, ...
- il sera aussi possible d'emprunter des consoles Switch et Switch 2 ainsi que leurs jeux et de participer aux animations vidéoludiques mises en place par la nouvelle membre de l'équipe : **Manon**. Bienvenue Manon !

Plus d'informations à venir.



Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

Mercredi : 10h30 - 12h30

15h00 - 18h30

Vendredi : 16h00 - 18h30

Samedi : 10h00 - 12h30

Dimanche : 10h30 - 11h30

ÉCOLE SAINTE MARIE

CÉLÉBRATION DE NOËL

Jeudi 18 décembre 2025, tous les élèves de l'école Sainte-Marie se sont réunis à l'église du Landreau. Nous avons choisi de célébrer Noël en mettant à l'honneur une idée magnifique et chaleureuse : **l'hospitalité**. L'hospitalité, c'est l'art de savoir accueillir l'autre avec son cœur, de lui ouvrir grand sa porte, comme on le fait avec un ami cher.

Chaque classe a contribué à donner vie à notre village. Nous avons tous préparé une maison avec un message représentant ce que nous voulons apporter dans notre village de Noël : le sourire, l'amitié, le partage, l'écoute et l'aide.

Les maisons sont restées à l'église, en mémoire de notre passage. Aussi, nous avons écouté les maîtresses nous conter l'histoire de la naissance de Jésus.



NOËL À LA CANTINE

Jeudi 18 décembre, après notre célébration de Noël à l'église, Matty, notre cuisinière, nous a préparé un délicieux repas festif. L'ambiance était assurée par les maîtresses et le personnel qui ont chanté et dansé au rythme des musiques de Noël à travers la cantine, pour le plus grand plaisir des petits et des grands !



SOIRÉE CHANTS DE NOËL

Vendredi 19 décembre, les élèves de l'école Sainte-Marie se sont réunis à la salle des Nouëllles pour présenter leur spectacle de chants de Noël.

Ils étaient accompagnés par les choristes du club du Bel Âge du Landreau. Ensemble, ils ont chanté des chansons modernes et plus traditionnelles sur le thème de Noël.

La soirée s'est terminée par la danse du Père Noël que tout le monde a repris en chœur ! Enfin, le Père Noël est arrivé par surprise pour offrir à chaque enfant un sachet de chocolats.

Merci Père Noël !



APEL ÉCOLE SAINTE MARIE

**LE VENDREDI 6 FÉVRIER 2026
DE 19H À 22H – SALLE DES NOUËLLES**

Les élèves de l'école Sainte-Marie organisent **un bal masqué pour financer leur voyage scolaire !**

Tous les enfants âgés de 6 à 12 ans sont conviés pour faire la fête dans la salle des Nouëlles, fraîchement rénovée au Landreau !

Les parents qui le souhaitent pourront rester sur place mais aucune restauration ni buvette ne seront mis en place.

- **Inscription avant le 4 février** : 5 € = entrée + boisson + croque-monsieur (jambon ou fromage)
- **Inscription le jour J** : 5 € = entrée + boisson

Informations et inscription au 06 72 66 76 64
ou apel.saintemarie.landreau@gmail.com

SANTÉ SOCIAL



DON DU SANG

DATES DES COLLECTES DE SANG 2026

Mardi 3 février	Salle des Nouëlles au Landreau	De 16 h à 19h30
Mardi 31 mars	Salle La Chapelaine à Divatte-sur-Loire	De 16 h à 19h30

Association pour le Don du Sang Bénévole (ADSB)
du canton du Loroux-Bottereau et de sa région
Espace Frédéric Praud - 44430 Le Loroux-Bottereau

DON DE SANG



Mardi 3 février 2026

De 16h00 à 19h30

Sur RDV : dondesang.efs.sante.fr

La collecte aura lieu :

Salle des Nouëlles

LE LANDREAU

Crêpes et galettes à la collation



ASSOCIATION DES VITICULTEURS DU LANDREAU



Comme l'an dernier, nous organisons notre concours nouvelle formule **le vendredi 13 février, à la salle des Nouëlles.**

À partir de **18h30**, tous les amateurs de bons vins pourront déguster une douzaine de muscadets des domaines landréens afin d'élire leur préféré.

La proclamation des résultats aura lieu à 20h30, suivie d'un buffet accompagné des vins primés.

Pour faciliter l'organisation, il est recommandé de **s'inscrire au préalable** aux numéros suivants : **06 87 27 41 06** ou **06 20 53 88 04**.

AMICALE BOULISTE LANDRÉENNE

Le samedi 6 décembre 2025, se déroulait notre finale du concours d'automne. Voici nos deux équipes finalistes : Alain HERVÉ et Carole BÉZIER contre Yannick COUILLAUD et Paul AMIOT.

Ces deux équipes nous ont offert un grand spectacle, encouragées par un public chaleureux, avec des personnes qui découvraient notre passion pour ce jeu.

La victoire est revenue à Yannick COUILLAUD et Paul AMIOT, une grande déception pour Carole BÉZIER qui atteignait pour la première fois l'étape de la finale d'un concours.

Sous les applaudissements du public, la coupe a été remise aux gagnants par Myriam TEIGNÉ, adjointe à la Mairie, et Vincent VIAUD « *Domaine de la Renouère* ». Nous remercions ces deux partenaires pour les lots offerts gracieusement.

Nous avons clôturé cette finale par un moment de convivialité.

Merci à tous. Le bureau de l'ABL, vous adresse tous ses meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2026.

SODOKU

8	6						2	3
		3	9		5	1		
1								5
		4	3		7	5		
5								2
		2	8		4	6		
9								7
		6	5		9	2		
2	4						5	9

www.fortissimots.com



Solution :

6	5	3	8	1	9	7	4	2
4	1	2	6	7	5	9	8	3
7	9	8	2	3	4	1	5	6
1	3	9	4	5	8	2	6	7
2	4	7	9	6	1	8	3	5
8	6	5	7	2	3	4	1	9
5	8	4	3	9	2	6	7	1
9	7	1	5	8	6	3	2	4
3	2	6	1	4	7	5	9	8

JEUX

FÉVRIER 2026

sevre & loire news

la lettre d'infos mensuelle de la Communauté de communes Sèvre & Loire



TRI DES DÉCHETS

Une nouvelle solution pour le tri des déchets alimentaires en Sèvre & Loire

Afin de favoriser le tri et la valorisation des déchets alimentaires, la Communauté de communes Sèvre & Loire déploie progressivement sur le territoire, et selon les communes, des bornes de collecte dédiées. Ce nouveau dispositif s'adresse aux habitants en résidence collective ainsi qu'aux maisons de bourg ne disposant pas de jardin, et vise à simplifier le geste de tri au quotidien.

Si les habitants sans jardin privatif disposaient déjà de points de tri, ceux-ci restaient peu nombreux. Le déploiement progressif sur les 11 communes de Sèvre & Loire de nouvelles bornes, plus compactes et mieux adaptées aux usages, permet de rendre le tri des déchets alimentaires plus accessible.

Accessibles librement 24h/24, ces bornes permettent aux habitants de déposer leurs déchets alimentaires près de leur domicile. Collectés puis compostés, ces déchets seront ensuite revalorisés en agriculture. Une solution simple et efficace pour encourager le tri à la source et réduire les déchets jetés dans la poubelle d'ordures ménagères.

Quels déchets peut-on déposer dans les bornes de collecte ?

Tous les déchets issus de la préparation et des restes de repas peuvent être déposés dans les bornes de collecte des déchets alimentaires. Oui, tous !

Pour vous aider à adapter le bon réflexe, reprenez cette règle simple : « dès qu'un aliment provient de la nature, il peut être composté ! ».

En revanche, certains éléments sont strictement interdits dans les bornes de collecte : les sacs et emballages, quels qu'ils soient, y compris ceux présentés comme « biodégradables » et « compostables ».



Localiser la borne près de chez vous

Une carte en ligne, accessible depuis le site internet « Déchets » de la communauté de communes, permet de localiser les bornes de collecte à proximité de votre domicile. Elle est régulièrement mise à jour en fonction de l'avancement du déploiement des bornes sur le territoire.

Scannez-moi pour accéder à la carte de localisation des bornes de collecte



AVENIR DU TERRITOIRE

Projet de crématorium : une enquête publique liée au dépôt du dossier d'autorisation se tient du 4 février au 6 mars

Depuis plusieurs années, le taux de crémation pour les obsèques augmente largement dans les choix funéraires. Il s'élève à près de 50 % en Loire-Atlantique. Face aux attentes croissantes des familles, la Communauté de communes Sèvre & Loire s'est engagée à porter le projet de création d'un crématorium intercommunal au Loroux-Bottereau.

FÉVRIER 2026

Aujourd'hui, dans le cadre du parcours administratif de ce projet d'envergure, une enquête publique se tient du 4 février au 6 mars.

L'accès à des services de crémation rapides et dignes est devenu une priorité pour les habitants du territoire de Sèvre & Loire et plus largement du sud Loire. Dans son projet de crématorium moderne et respectueux de l'environnement, implanté au 390 Le Plessis au Loroux-Bottereau, la communauté de communes prévoit trois grands objectifs : réduire les délais d'attente pouvant actuellement aller jusqu'à 10 jours ; offrir un service moderne et respectueux de l'environnement ; assurer une intégration harmonieuse dans le paysage local.



31 jours d'enquête publique et 5 permanences avec le commissaire enquêteur

Conformément aux procédures administratives d'un tel projet, celui-ci, rendu à l'étape du dépôt d'autorisation en Préfecture, fait l'objet d'une enquête publique. Celle-ci se déroulera du 4 février au 6 mars 2026. À l'issue de cette phase, et après avis de la Commission Départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques (CODERST), l'autorisation de création du crématorium pourra être délivrée par le Préfet. Durant les 31 jours d'enquête publique, le public pourra consigner ses observations sur les registres papier mis à disposition en 3 lieux : les deux sites de la communauté de communes à Vallet et Divatte-sur-Loire ainsi qu'en mairie du Loroux-Bottereau.

Il pourra aussi écrire à l'attention du commissaire enquêteur, que ce soit par mail à enquete-publique.crematorium@cc-sevreloire.fr ou par courrier au siège de la CC SL, 1 place Charles de Gaulle, 44330 Vallet. Avec systématiquement pour objet « Enquête publique Crématorium ».

Calendrier des 5 permanences

- Mercredi 4 février 2026 : 9h30 à 12h30 au siège de la CC SL à Vallet.
- Jeudi 12 février 2026 : de 14h à 17h au siège de la CC SL à Vallet.
- Samedi 14 février 2026 : de 9h30 à 12h en Mairie du Loroux-Bottereau.
- Mercredi 25 février 2026 : de 9h30 à 12h30 à l'Espace Loire de la CC SL à Divatte-sur-Loire.
- Vendredi 6 mars 2026 : de 14h à 17h à l'Espace Loire de la CC SL à Divatte-sur-Loire.

HABITAT

Rénovation des logements : un webinaire pour connaître toutes les démarches

Mercredi 11 février, de 18h45 à 19h30, la Communauté de communes Sèvre & Loire et Citémétric organisent un webinaire sur la rénovation, énergétique et/ou d'adaptation, des logements. Durant 45 minutes, l'objectif de cet événement va être d'informer et d'expliquer les différents dispositifs d'accompagnement pour favoriser les démarches administratives, techniques et financières liées à des travaux de rénovation énergétique d'un logement et/ou d'adaptation du logement, liés au vieillissement et/ou au handicap d'une personne.

Quels travaux ? Quels conseils ? Quelles aides financières ? Se lancer dans un projet de rénovation et/ou d'adaptation d'un logement peut être complexe. C'est pourquoi le webinaire va vous aider à y voir plus clair en présentant :

- Les missions de l'Espace Habitat & Energie de la communauté de communes
- Les missions de CITEMETRIE : info, conseils, accompagnements des ménages dans les travaux d'adaptation de leur logement
- Les conseils pratiques pour mener de bons travaux de rénovation dans son logement
- Les dernières infos 2026 de MaPrimeRénov' et de MaPrimeAdapt' : les aides financières

Si vous souhaitez participer au webinaire, vous pouvez envoyer un mail à habitat.ccs@citemetrie.fr ou par téléphone au 02.51.71.92.12. Nous vous communiquerons le lien du webinaire à l'issue de votre inscription.

PETITES ANNONCES

LA TABLE DU COIN DU NOUVEAU AU LANDREAU !

L'Auberge du Vignoble change de propriétaires et en profite pour changer de nom.

Le 7 janvier, le restaurant La Table du Coin a ouvert ses portes au 4 rue Aubert. À la tête de ce projet, **Marion et Maxime** souhaitent proposer une cuisine traditionnelle réconfortante dans une ambiance profondément conviviale.

« Chez nous, chaque plat est préparé avec soin pour célébrer le plaisir d'être ensemble et de bien manger », confie Maxime.

Infos pratiques :

Ouvert dès le 7 janvier
du lundi au vendredi de 11h30 à 14h.
Réservations au : 02 40 06 42 94.
Facebook : La Table du Coin
Instagram : tableducoin



SERVICES À DOMICILE MÉNAGE, REPASSAGE ET COURSES

Je vous propose mes services comme auto-entrepreneuse pour faire le ménage, le repassage et les courses. Ayant 20 ans d'ancienneté comme aide à domicile, je pourrai répondre à vos attentes à partir de février 2026.

Vous pouvez me contacter par téléphone au **06 43 62 05 13** ou par mail couroussepatricia44@gmail.com.

FLASH BACK

LES ENFANTS DÉCORENT LES SAPINS !

Pour célébrer les fêtes de fin d'année, la Commune a installé des sapins de Noël dans les rues du bourg.

Le **mercredi 17 décembre**, les enfants se sont retrouvés à la Grange de l'Hôtel de Ville pour partir, accompagnés d'élus et de parents bénévoles, décorer les sapins avec leurs créations.

Cet après-midi festif et convivial, placé sous le signe du partage et de la créativité, s'est terminé autour d'un **goûter apprécié par tous**.

La municipalité remercie chaleureusement les enfants et les accompagnateurs pour leur participation à ce beau moment collectif.



ERL ASSISTANTE DIGITALE : UN NOUVEAU SERVICE POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES LOCALES

Je m'appelle **Éloïse RADER-LETOILE** et je viens de créer **ERL Assistante Digitale**, une activité indépendante dédiée aux entrepreneurs, artisans, commerçants et petites entreprises qui souhaitent être accompagnés dans leur organisation administrative et digitale.

Mon parcours professionnel est varié et m'a permis d'acquérir des compétences complémentaires.

Chez Amazon, j'ai évolué dans un environnement où rigueur, organisation et gestion logistique sont essentielles. J'y ai appris à structurer le travail et à optimiser les process.

Mon expérience en maroquinerie m'a apporté patience, minutie et exigence dans l'exécution des tâches.

Enfin, mon poste d'agent administratif d'enquête chez SOGEDI m'a permis de développer des compétences d'analyse, de gestion de données et de suivi administratif.

Aujourd'hui, je mets cette diversité d'expériences au service des professionnels qui manquent de temps pour gérer leur administratif, leur suivi d'activité ou leur communication digitale.

À travers ERL Assistante Digitale, mon objectif est simple : **apporter structure, clarté et efficacité, afin d'aider chacun à mieux s'organiser et à se concentrer sur son cœur de métier.**

Pour plus d'informations :

06 32 82 23 12

eloise.rl44@gmail.com

www.erl-assistante-digitale.fr



CÉRÉMONIE DE VŒUX 2026

« Madame, Monsieur les Conseillers départementaux,
Madame la Présidente de la Communauté de communes Sèvre et Loire,
Mesdames, Messieurs les Maires et anciens Maires,
Messieurs les représentants de la Gendarmerie,
Messieurs les représentants des sapeurs-pompiers,
Mesdames, Messieurs les élus du Conseil municipal des enfants,
Mesdames, Messieurs les représentants des écoles,
Mesdames, Messieurs les représentants des associations,
Landréennes, Landréens,

Bonsoir à toutes et à tous,

Merci d'être présents ce soir pour cette cérémonie des vœux. Votre présence témoigne, une nouvelle fois, de votre attachement à notre commune, et je vous en remercie sincèrement.

Au nom de l'équipe municipale, je vous adresse à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2026 : des vœux de santé avant tout, de sérénité, et bien sûr de réussite dans vos projets personnels et professionnels.

Chaque début d'année, nous avons tendance à dire : « *Quelle année nous venons de vivre ! La suivante ne peut être que meilleure.* » Ce sont ces espoirs de jours meilleurs, de conditions de vie plus agréables, de stabilité et de santé, qui nous donnent l'énergie d'avancer.

C'est exactement ce que je souhaite ce soir à l'ensemble des Landréennes et des Landréens, aux habitants de la Communauté de communes Sèvre et Loire – les CCSL-liens et CCSL-liennes, comme j'aime les appeler – ainsi qu'à tous les agents communaux et intercommunaux qui œuvrent chaque jour au service du public.

L'année 2025 a été marquée par plusieurs réalisations importantes pour notre Commune. Je citerai notamment la rénovation énergétique du complexe des Nouëllles, ainsi que la création de la zone humide et de prévention contre les inondations de la Ferme de Briacé, située derrière la station d'épuration.

Je souhaite également dire un mot sur le projet d'extension de la bibliothèque. Ce projet va bien au-delà de la construction d'un bâtiment supplémentaire. Il s'agit d'élargir l'offre culturelle, de valoriser les talents locaux, mais aussi de créer un véritable lieu de vie, un espace de rencontres, d'échanges et de convivialité, ouvert à toutes et à tous, et notamment à nos associations.

Dans quelques instants, nous reviendrons en images sur les temps forts de l'année 2025.

Concernant l'avenir, les projets ne manquent pas. Certains avaient déjà été évoqués lors de la cérémonie des vœux de l'an passé. Faute de temps, de moyens humains ou financiers, ils n'ont pas encore pu voir le jour, mais ils restent bien présents dans nos priorités.

Il s'agit notamment de la rénovation énergétique de l'école La Sarmenille, de la construction de la Maison des sports et des loisirs, le projet « *Cœur de Bourg* », ainsi que de deux projets plus modestes mais essentiels : la création de la zone humide et de prévention contre les inondations du Garinneau, entre l'entreprise Butrot et le Pigeon Blanc, et les travaux prévus aux vestiaires du stade Pierre-Charpentier.

Un mot également sur le pôle santé. Comme vous le savez, une procédure en référé est toujours en cours en raison des désordres constatés. L'expert doit effectuer une dernière visite sur site au cours de ce premier trimestre, et nous espérons disposer de son rapport dans le courant du second semestre 2026.

Je le dis souvent : le temps communal est parfois plus lent que celui que nous souhaiterions tous. Celui des procédures et de l'État l'est encore davantage. Il faut composer avec ces contraintes.

Pour autant, nous avons obtenu l'accord de l'expert pour engager les travaux de restauration. Les crédits correspondants seront donc inscrits au budget, et nous sommes actuellement dans la phase d'études.

Après la mise en place de la nouvelle équipe municipale, prévue en mars prochain, j'espère sincèrement que l'ensemble de ces projets restera une priorité. Ils sont déterminants pour l'avenir de notre commune.

Enfance-Jeunesse

Cette année, j'ai souhaité mettre particulièrement en lumière un sujet qui nous tient à cœur : l'enfance et la jeunesse. C'est pourquoi nous vous proposons un zoom spécifique sur cette thématique, à travers une présentation en images.

L'enfance et la jeunesse, ce n'est pas seulement une compétence parmi d'autres. C'est une véritable politique publique, essentielle pour toutes les communes. Elle est aussi un excellent indicateur du dynamisme et de l'attractivité du Landreau.

Rétrospective

Nous poursuivrons ensuite avec la rétrospective de l'année 2025 en images.

Bien évidemment, tout n'a pas pu être intégré dans cette présentation.

Nous prions les associations qui n'y figureraient pas de bien vouloir nous en excuser. D'autres actions et travaux ont également été menés, comme l'installation des panneaux de communication aux entrées de la commune ou encore des travaux de voirie rue de Bellevue.

CME

Traditionnellement, les élus du Conseil municipal des enfants se présentent à vous et vous annoncent leurs projets.

Comme chaque année, ces jeunes ont la possibilité de s'engager concrètement dans la vie municipale. Ils suivent un véritable parcours démocratique : rédaction d'une profession de foi, présentation devant les électeurs, vote, dépouillement et constitution des commissions.



Christophe RICHARD,
Maire
du Landreau

Lors de cette cérémonie, je vais donc avoir le plaisir de remettre l'écharpe tricolore aux nouveaux élus.

Nous arrivons maintenant au terme de cette cérémonie.

Avant de partager ensemble le verre de l'amitié, je souhaite vous dire un dernier mot.

Cette cérémonie des vœux est particulière pour moi, car il s'agit de la dernière de ce mandat, mais aussi de la toute dernière pour moi.

On peut penser que l'exercice de la cérémonie de vœux est facile, mais pour ma part, il y a toujours une certaine appréhension. C'est plus qu'une simple présentation festive ! C'est un point d'étape tout au long d'un mandat.

Être maire est une fonction exigeante, parfois difficile, mais profondément riche de sens. Riche par les rencontres, par les projets menés collectivement, par les échanges quotidiens avec les habitants, et par la satisfaction de contribuer, à notre échelle, à l'intérêt général et à l'avenir de notre commune.

Je tiens à adresser un remerciement sincère à l'ensemble des adjoints et des conseillers municipaux, pour leur engagement, leur disponibilité et le travail accompli tout au long de ce mandat. Rien de ce qui a été réalisé ne l'aurait été sans leur implication.

Je souhaite également remercier chaleureusement les Landréennes et les Landréens pour leur confiance, leur participation à la vie communale et leur attachement à notre commune.

Merci à vous de votre présence.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2026.



Complément :

« Connaissez-vous Bien Le Landreau ? »

Lors de cette cérémonie, les gagnants au tirage au sort concernant le jeu « *Connaissez-vous bien Le Landreau ?* » présent dans la Vie Landréenne, ont reçu un colis pour leur participation.

Nouveaux arrivants

Nous accueillons également les nouveaux arrivants, que nous sommes très heureux de compter parmi nous. Ceux-ci ont reçu un colis pour leur arrivée dans notre Commune.

